

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200220-57



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

50

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants:

56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ Michel COUPERIER à Bernard GARCIA Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON Stéphane RODIER à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE
DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGD)
ADOPTION

Rapporteure: Christiane SAMSON, Vice-Présidente

AR PREFECTURE

063-200070712-20200220-20200220_57-DE

Regu le 27/02/2020

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), et notamment son article 97 prévoyant que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doté d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) élabore un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) ;

Vu le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération n° 20180329-14 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant les orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Thiers Dore et Montagne et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20190912-32 du 12 septembre 2019 engageant l'élaboration du PPGD.

Considérant l'avis de l'État sur le projet de PPGD 2019-2025 transmis par la Préfète du Puy-de-Dôme en date du 4 février 2020 ;

Considérant les avis reçus des Communes membres ;

Considérant l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de Thiers Dore et Montage, réunie le 7 février 2020.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire les modifications apportées au projet de PPGD afin de tenir compte de l'avis de l'État :

- intégration de la mention du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en tant que partenaires associés.

Les autres éléments évoqués dans le courrier de la Préfète, le dispositif de cotation de la demande, et la gestion en flux des logements locatifs sociaux réservés, seront pris en compte lors d'une révision du document lorsque les travaux avec les bailleurs auront avancé et que l'ensemble des décrets seront parus.

Quant à la prise en compte de l'objectif de 25% des attributions hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux ménages du 1^{er} quartile ressources, il est rappelé que la Conférence Intercommunale du Logement a adopté un objectif de 15% en sa séance du 21 mars 2018, traduit dans la Convention Intercommunale d'Attribution adoptée par le Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne le 29 mars 2018.

Le plan partenarial sera révisé en temps voulu lorsque les textes seront parus.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 56 Conseillers présents : 51 Représentés : 5 Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56 Pour : 56 Contre :

Abstentions :

Pour ampliation c<mark>ert</mark>ifiée conforme,

TONY BERMARD

sident,

Maire de Châteldon



